

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 21 Contre : Abstentions

SEANCE du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mmes DUBOSQ, PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MME LASSALLE, M. LARAN.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

**2024.06.14 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'ancien logement de la salle André Beaudran, soit réaménagé en salles associatives.

Afin de répondre aux besoins associatifs (manque de salles, locaux vieillissants, disparates nécessitant eux-mêmes des travaux de rénovation, notamment énergétique, et de mise en conformité), ce bâtiment pourra devenir « La Maison des associations » et pourra y accueillir des associations qui rayonnent sur l'ensemble de la Ville.

Le plan de financement de cette opération serait tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Travaux	117 000,00 €	Etat - DETR (35%)	45 535,00 €
Honoraires, études	13 100,00 €	Autofinancement (65%)	84 565,00 €
Montant TOTAL	130 100,00 €	Montant TOTAL	130 100,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet présenté.
- Approuve le plan de financement ci-dessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 18/12/2024  
Le Maire,  
Patrick FANTON

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL

